



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et le volet *chercheurs/ingénieurs* associé

*Service producteur* : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

**Opportunité** : avis favorable émis le 12 mai 2011, par la Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 14 décembre 2011 (formation Entreprises)

L'objectif de l'enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement est de connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche et de financements reçus.

Tous les deux ans, un volet *chercheurs/ingénieurs* obligatoire y est associé afin de répondre à la question optionnelle sur le nombre de chercheurs. Environ 6 000 entreprises sont interrogées sur la nationalité, l'âge, le diplôme et la discipline de recherche de leurs *chercheurs/ingénieurs* et les mouvements de personnels (arrivées selon la provenance et les départs selon la destination).

L'enquête est liée au règlement européen n° 753/2004 du 22 avril 2004 sur les statistiques de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou optionnel.

Les principaux thèmes abordés sont les dépenses de recherche, les effectifs et les financements selon divers critères (branche, origine, destination, appartenance à un groupe, taille, etc.)

La population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion des différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et l'innovation. Le champ porte sur tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprises.

Environ 11 000 entreprises sont interrogées, les plus importantes de manière exhaustive, les autres par sondage. L'échantillon du volet *chercheurs/ingénieurs* est un sous échantillon de l'enquête principale.

La collecte est réalisée début avril par internet via un site sécurisé

Le comité de concertation se réunit une fois par an, il est composé, en plus des membres du SIES, des autres directions du ministère intéressées, de l'Insee, d'Eurostat, de l'OCDE, du Cnis, de représentants des entreprises.

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : Notes d'informations, Repères et références statistiques, accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>. Les chercheurs sont nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.

.../...

~ ~ ~

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

- ↵ Le service doit poursuivre des efforts conséquents pour clarifier le champ de l'enquête et identifier précisément l'univers de référence de l'enquête et la base de sondage utilisable. Le Comité suggère d'analyser les modalités de mise en œuvre du manuel de Frascati chez nos partenaires européens.
- ↵ Le Comité rappelle l'observation qu'il a faite dans l'avis de conformité du 9 février 2007, notant que « le service envisageait de définir une procédure d'échantillonnage basée sur une population totale correspondant à l'ensemble des entreprises du secteur privé implantées en France » ;
- ↵ Le Comité suggère de réaliser des enquêtes aperiodiques par sondage sur les entreprises non couvertes actuellement, afin de vérifier si le processus actuel d'échantillonnage n'exclut pas certaines d'entre elles du champ, alors qu'elles feraient des dépenses de R & D ; en particulier, une attention devrait être portée aux grandes entreprises non présentes actuellement dans la base de sondage ;
- ↵ Le Comité recommande d'affiner le traitement de la correction de la non-réponse, notamment par classe d'entreprises ;
- ↵ Le Comité demande d'ajouter d'une question sur le temps passé à remplir le questionnaire, pour être en conformité avec les mesures issues des Assises de la simplification administrative. Il suggère au service d'analyser cette variable en corrélation avec le montant des dépenses de R & D déclarées ;
- ↵ Le Comité demande que les remarques formulées lors du pré-label concernant les lettres-avis et le questionnaire soient prises en compte. Les documents définitifs devront être envoyés au secrétariat du Comité.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et le volet *chercheurs/ingénieurs* et propose de lui conférer le caractère obligatoire**

<b>Ce label est valide pour les années 2012 à 2016</b>
--

Le Président du Comité du label

Jean-Étienne Chapron